



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

**ARRÊTÉ N° 2026 / 48**

**RÈGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION**  
**Rue du Rocher de Cancale**

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

**VU** le code de la route,

**VU** les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** l'avis préfet permanent en date du 31 mars 2023

**VU** la demande du 20 mai 2026 de M. BORG, Amaury propriétaire du 09 Rue du Rocher de Cancale ROQUEFORT DES CORBIERES (11) sollicitant :

L'autorisation de stationner un fourgon devant le 09 Rue du Rocher de Cancale du **01 juin au 01 juillet 2026** afin de réaliser des travaux de rénovation de sa propriété.

**CONSIDÉRANT** que pour le bon déroulement des travaux, la circulation et le stationnement doivent être réglementés

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Autorisation de stationner un fourgon d'artisan pendant toute la durée des travaux au 09 Rue du Rocher de Cancale alors que le stationnement est interdit.

**ARTICLE 2 :** cette autorisation est valable du **01 juin au 01 juillet 2026**.

**ARTICLE 3 :** Le pétitionnaire est chargé de la signalisation réglementaire pour permettre l'application du présent arrêté

**ARTICLE 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

**ARTICLE 5 :** L'affichage et la publication seront affichées dans les conditions habituelles. Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Pétitionnaire.
- aux Riverains
- à la Gendarmerie
- aux Pompiers

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 20 mai 2026  
Pour Le Maire et par délégation de l'arrêté n°2026-14 l'Adjoint

